pour remercier la très sainte Trinité des grâces et priviléges particuliers accordés à MARIE, spécialement dans son Immaculée Conception et sa glorieuse Assomption au ciel.

Le PÈRE, de qui nous viennent tous les dons, a pris MARIE pour sa Fille très-chère.

Le FILS, par qui nous recevons tous les dons, a choisi MARIE pour sa Mère très honorée.

Le SAINT-ESPRIT, qui nous fait demander et obtenir tous les dons, a élu MARIE pour son *Epouse* bien-aimée.

Et ainsi la Vierge, toujours *Immaculée*, a une dignité si excellente qu'elle surpasse infiniment tout ce qu'on pourrait dire ou penser.

Et ainsi MARIE, Vierge avant, pendant et après son divin enfantement, est audessus de toute créature; car il n'y a jamais eu Anges, Chérubins, ni Séraphins, à qui le Fils de Dieu ait dit: "Vous êtes ma Mère."

"Gloire donc au Père, au Fils et au Saint-Esprit!

Gloire à MARIE, couronnée Reine du Ciel et de la terre!

Aujourd'hui et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Amen."

Le pape Pie VII accorde les iudulgences suivantes:

I. 100 jours, à tous ceux qui récitent ces trois Gloria Patri le matin, le midi ou le soir.